

Compte rendu de la réunion des délégués du Lundi 4 octobre 2021

Présentation de l'AP

- Claudine : Présidente de l'AP, commission St Nicolas
- Céline : Co-présidente et trésorière de l'AP
- Agustin : Calendriers, flux de circulation
- Emilie : Vente de vêtements
- Lara : Kiss and ride, uniformes
- Maysam : Discipline positive

Rappel du rôle des délégués

- Le parent délégué de classe a un rôle d'animation. Il établit des contacts personnels avec les parents et favorise les contacts entre les parents et l'enseignant. Porter une attention particulière à la convivialité est important pour une bonne ambiance (petits déjeuners de classe, goûters ou rencontres festives).
- Le parent délégué de classe représente les parents de sa classe, il en est le porte-parole auprès de l'AP, de la direction et des enseignants. Il doit toutefois éviter d'être un bureau de réclamations et ne doit pas être mêlé à d'éventuels conflits ne concernant qu'une minorité d'intervenants.
- En cas de conflit individuel, pas d'intervention. S'il est informé d'un problème entre un enseignant et des parents, il doit inviter ceux-ci à s'adresser directement à la direction sans s'impliquer dans ledit problème. Le délégué a un devoir de réserve et d'apaisement des tensions éventuelles (dans la mesure du possible).
- Le délégué assistera aux deux réunions organisées par l'AP : une au mois d'octobre et l'autre au mois de février. Ces réunions ont, entre autres, pour but de présenter et débattre les points qui seront entérinés en conseil de participation.
- Les délégués, secondés d'autres parents, apportent leur aide dans des activités ponctuelles telles que : le lavage des vitres, la fancy-fair, la vente des photos de Saint-Nicolas, les sorties de classe, le voyage scolaire, etc. Il est important de motiver les troupes, par exemple lorsqu'il manque un parent pour une sortie...
- Le délégué de classe joue un rôle essentiel pour le fonctionnement démocratique de l'Association des Parents, en relayant les informations et demandes émanant des parents de sa classe : esaixelles.parents@gmail.com. Si un groupe de parents a envie de monter un projet, et besoin d'aide, l'AP est le bon interlocuteur et pourra faire le relais auprès de la direction.

Conseil de participation

Quelques explications sur le conseil de participation et sur la procédure à suivre pour proposer des sujets à débattre durant ce conseil.

Le Conseil de participation est composé de :

- la direction de l'école,
- professeurs représentatifs de tous les cycles (de maternelle à P6)
- représentants du personnel non-enseignant
- 2 membres de l'AP
- 2 parents d'élèves (1 parent pour le cycle fondamental et 1 parent pour le cycle primaire, avec chacun des suppléants) pour un mandat de 2 ans.

Le premier conseil aura lieu mardi 9 novembre à l'école.

La direction et le corps professoral y présentent les changements prévus. C'est également l'occasion de débattre d'éventuels projets ou problèmes, de proposer des solutions et d'envisager ce qui peut être mis en place.

Le rôle du Conseil de participation est aussi de présenter l'avancement du plan de pilotage et de communiquer un rapport aux parents.

Les délégués ont donc un rôle important à jouer au sein des classes, pour faire remonter les revendications et les idées de projets auprès de la direction, et pour relayer les informations sur l'avancée des projets auprès des parents.

➤ **Question : Comment devenir délégué auprès du Conseil de participation ?**

Il faut envoyer un courriel à l'Association des Parents : esaixelles.parents@gmail.com.

Le mandat des parents délégués auprès du Conseil de participation est d'une durée de 2 ans. Si un parent ne peut être présent lors d'une réunion, il est remplacé par son suppléant.

C'est une opportunité unique de voir comment fonctionne l'école de l'intérieur !

➤ **Pouvez-vous nous donner un exemple de demande qui a abouti ?**

1. La mise en place de la gestion des flux (plans et dessins).
2. L'abri vélo

Les commissions

1. La discipline positive

La discipline positive est représentée au sein de l'école par un groupe de parents bénévoles qui intervient notamment pour aider à gérer les problèmes de violence dans la cour de récréation et dans les classes. Les enfants sont invités à trouver eux-mêmes des solutions et à créer des liens avec les autres enfants en utilisant la « roue des solutions » collée dans le journal de classe, affichée dans les locaux communs (et qui sera bientôt à disposition en grand format dans la cour).

Ces parents organisent une fois par semaine (le vendredi), de 12h à 13h30, des ateliers dans la cour de récréation de primaire et organisent des jeux de coopération pour encadrer les enfants. Chaque parent anime l'atelier qu'il souhaite, en prenant le temps de gérer les tensions et les conflits. Le matériel de l'école est mis à disposition.

L'équipe de la discipline positive recrute ! Les délégués sont invités à relayer l'information dans les classes auprès des parents, car la présence de 4 à 5 parents est dispensable chaque semaine pour le bon fonctionnement des ateliers.

➤ **Quel type d'atelier est proposé ?**

L'année dernière, un groupe d'enfants a été pris à part et a réalisé une « roue des solutions ». Pour proposer des solutions en cas de conflit, les enfants ont choisi 4 mots : *sécurité, justice, respect et bienveillance*.

L'équipe intervient également dans les classes, à raison de 30 min 2 fois par semaine, pour proposer des solutions de gestion pacifique des conflits ou de gestion des émotions. La demande d'intervention dans une classe doit toutefois émaner du titulaire.

➤ **Quelle démarche doit faire le délégué auprès de son titulaire s'il souhaite une intervention dans sa classe ?**

Les titulaires savent qu'ils peuvent demander cette intervention via la direction.

➤ **Les bénévoles qui souhaitent animer un atelier doivent-ils s'engager à intervenir de manière régulière, toutes les semaines ?**

Non, chaque parent bénévole peut animer un atelier de façon ponctuelle. Il est néanmoins important d'être plus nombreux à participer, de manière à pouvoir assurer une « tournante » et pour garantir la présence de 4 ou 5 parents chaque vendredi. Sans cela, les ateliers ne peuvent pas fonctionner de manière sûre et efficace.

2. Kiss and Ride

L'équipe du Kiss and Ride fonctionne sur un système de roulement : une équipe de 2 parents chaque jour, de 8h à 8h30, avec une alternance toutes les 2 semaines, **soit 2 jours par mois pour chaque bénévole**. L'équipe utilise un groupe WhatsApp pour gérer les absences ponctuelles.

Deux raisons de participer : les parents peuvent se garer à l'intérieur de l'école pendant qu'ils s'occupent du Kiss and Ride ! C'est aussi un excellent moyen de rencontrer les parents et les enfants.

Chaque année, des enfants et des parents quittent l'école. C'est pourquoi l'équipe du Kiss and Ride cherche à chaque rentrée de nouveaux membres. **Il manque actuellement au moins 2 parents**. Les parents qui le souhaitent peuvent contacter Lara : larabarrett@yahoo.com.

➤ Quel jour manque-t-il des volontaires ?

L'organisation est très flexible et les créneaux peuvent être changés. Donc n'hésitez pas à vous porter volontaire !

3. Vêtements perdus/trouvés

Un mot de rappel des surveillants, qui font de leur mieux pour rendre aux enfants les vêtements qu'ils retrouvent chaque jour dans la cour. Malheureusement, depuis la rentrée, le nombre de vêtements non marqués a dramatiquement augmenté. L'équipe compte donc sur les parents pour marquer les vêtements au nom de leurs enfants !

La prochaine vente est prévue le 26 novembre. Il y en aura une seconde au début de l'année prochaine.

Les parents ne peuvent pas rentrer dans les bâtiments avant ou après les cours pour y récupérer un vêtement oublié, c'est l'enfant qui doit le récupérer aux objets perdus.

➤ Existe-t-il un partenariat avec le secondaire pour récupérer les vêtements plus « grands » (12-14 ans) qui sont souvent absents lors des ventes ?

C'est une excellente idée, et le projet est en cours. Nous voudrions à la fois récupérer d'éventuels vêtements trop « petits » du secondaire, et faire un appel aux dons en fin d'année aux parents qui quittent l'école primaire.

➤ Pourquoi les 2 fournisseurs d'uniformes de l'école sont-ils en rupture de stock dès la rentrée ?

Cette année, les fournisseurs ont décidé de ne pas renouveler leur stock et de liquider les invendus. Les commandes devraient pouvoir redémarrer au début de l'année 2022.

Questions des délégués

- **Quand seront levées les restrictions sur événements festifs (type petit déjeuner de classe) ?**

Pour l'instant, les petits déjeuners et soupers de classe ne sont pas autorisés. La direction attend des directives claires et une autorisation explicite des autorités. Les parents seront informés par le relais de l'AP et de la newsletter dès que des assouplissements seront possibles.

L'année dernière, certains délégués ont pris l'initiative d'organiser des événements hors de l'école, en plein air, ce qui a été très apprécié des parents et des titulaires.

- **Quels critères sont utilisés pour établir les listes de classe en maternelle?**

La grille des compétences en maternelle est basée sur le nouveau référentiel du tronc commun de la FWB et les nouveaux programmes de l'enseignement catholique (cette grille sera présentée en conseil de participation). Elle est complétée par les enseignantes.

Une fois la grille complétée, les enfants sont répartis dans les classes, par la direction, de manière équilibrée afin d'éviter que les enfants ayant d'éventuelles difficultés d'apprentissage se retrouvent tous dans la même classe. Cette règle s'applique également lors du passage de 3^{ème} maternelle vers la 1^{ère} primaire.

Cette répartition le développement des habiletés sociales en permettant à l'enfant de s'ouvrir à diverses amitiés et non une seule qui n'est généralement pas. Par ailleurs, chaque enfant doit suivre son propre chemin, qui n'est pas forcément celui du grand frère ou de la grande sœur.

Une fois les groupes classe formés, la titulaire est tirée au sort.

- **Les voyages scolaires auront-ils lieu cette année ?**

Cette année, les voyages scolaires reprennent. La classe de mer qui a été annulée l'année dernière pour les troisièmes primaires est remplacée cette année par une « classe de forêt » qui aura lieu en mars 2022 pour les 4^e primaires.

Les excursions sont également autorisées et reprises dans le carnet rose.

Les classes vertes ne seront toutefois pas organisées cette année. Il y a une réflexion en cours sur la question pour l'avenir. Ce sujet est à l'ordre du jour du Conseil de Participation.

- **Un grand nombre d'élèves n'ont pas pu être inscrits en immersion cette année par manque de place. Cela a généré beaucoup de déception. Une solution est-elle envisagée ?**

Le projet d'immersion, relativement récent, a été victime de son succès et il n'y a effectivement pas eu de place pour tout le monde.

Pour rappel, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant en immersion doivent se manifester en 2e primaire. Pour ce potentiel passage, le titulaire de la classe de l'enfant émet un avis informatif dont il est vivement recommandé de tenir compte pour son bien-être cognitif et psychologique, mais la décision finale revient aux parents.

Si les parents décident d'en faire la demande, le nom de leur enfant est inscrit sur une liste où tout le monde est mis au même niveau. L'ordre d'inscription sur cette liste n'est pas pris en compte. Deux réunions d'information sont ensuite organisées par la direction. Les parents (ou au moins un des deux) de l'enfant inscrit doivent être présents aux DEUX réunions. Si ce n'est pas le cas, le nom de l'enfant est sorti de la liste. De même, si l'ensemble des documents demandés n'est pas remis à temps, le nom de l'enfant est ôté de la liste.

La sélection des élèves qui seront finalement inscrits en immersion se fait par tirage au sort, et uniquement par tirage au sort. C'est le hasard seul qui décide !

Pour l'instant, il n'est pas prévu de créer une nouvelle classe d'immersion. La difficulté principale tient au recrutement d'enseignants néerlandophones. L'AP propose néanmoins de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil de participation, afin de voir quelles sont les contraintes et les possibilités.

➤ **Pourquoi Tutti frutti ne revient pas à l'école cette année ?**

Les cours qui n'ont pas été donnés durant le confinement n'ont pas été remboursés. Par ailleurs, les animateurs de Tutti frutti rencontraient des difficultés de gestion de classe que la direction s'est trouvée obligée de gérer. Tutti Frutti offre toujours des possibilités de cours de langues dans ses propres locaux.

➤ **À partir de l'année prochaine, le cours de néerlandais en P1-2 est remplacé par un « éveil aux langues ». Cela veut-il dire qu'il n'y aura pas de cours de néerlandais avant la troisième primaire ?**

Le programme de la fédération Wallonie Bruxelles n'impose le néerlandais qu'à partir de la troisième primaire. L'enseignement du néerlandais n'est pas obligatoire dans les écoles en première et 2e primaire. Une heure d'éveil aux langues est imposée en maternelles et P1-P2. Ce nouveau cours a pour objectif l'ouverture aux langues depuis la M1. On y travaille des stratégies de compréhension (+ importance de travailler l'oreille et le spectre sonore)=> Les élèves apprennent comment comprendre une langue qui est différente de la leur.

➤ **Quelles sont les activités parascolaires organisées pour les plus petits ?**

L'offre est actuellement limitée car il est difficile de trouver des intervenants en gardant des prix démocratiques. Pour l'instant, la plupart des activités sont organisées par les professeurs de l'école (acrogym, bricolage, etc.) comme des « heures supplémentaires ».

Une maman avait proposé l'année dernière d'organiser une commission « parascolaire ». N'hésitez pas à venir en parler à l'AP si vous avez un projet.

➤ **Y a-t-il un projet d'éducation aux réseaux sociaux et aux problèmes de violence et harcèlement ?**

La possibilité d'interventions extérieures pour l'éducation aux réseaux sociaux et la sensibilisation aux problèmes de harcèlement et de violence fera partie du plan de pilotage 2022. En attendant, la direction a donné son accord à l'AP d'effectuer des recherches et de faire une proposition d'intervention extérieure au sein de l'école sur ces sujets. Vous serez tenus au courant en temps voulu.

La gestion des émotions fait partie du programme de la FWB et des animations ont déjà été organisées en P1-P2.

➤ **Comment s'organise la transparence des comptes de l'école ?**

Un réviseur d'entreprise contrôle les comptes de l'école. L'Assemblée Générale financière qui regroupe le Pouvoir Organisateur et la direction a lieu une fois par an. L'AP y est invitée également.

Projet de plateforme de vente de vêtements

Un groupe de parents de l'école a lancé une initiative qui vise à réduire la facture de la rentrée scolaire en faisant de la seconde main le choix numéro un des enfants et des parents. Partant du constat que l'équipement que les parents doivent acheter chaque année a souvent une durée plus longue que celle qu'en fait un enfant, le projet a pour objectif de construire une plateforme de mise en relation pour vendre toute l'année, 24/7, des uniformes, mais aussi du matériel de sport ou des livres de seconde main.

Le projet serait développé de la plateforme en ligne jusqu'à la livraison. Dans l'enceinte de l'école, des casiers connectés permettraient ainsi au vendeur de déposer son colis. L'acheteur, notifié lorsque son achat est disponible, n'aurait plus qu'à scanner un QR code pour le récupérer. L'école a déjà donné son accord pour l'installation de ce type de casier.

L'idée est de commencer par St André pour ensuite éteindre la plateforme à d'autres écoles. Le projet a déjà été retenu par *hub.brussels* mais il a besoin d'aide pour se développer !

Le projet a besoin d'augmenter sa visibilité pour récolter des financements. Il a également besoin de conseils techniques pour développer une application mobile « from the scratch » et finaliser un film vidéo qui sera envoyé au ministère de l'éducation et à la cellule économie circulaire de la commune. Il faut également développer l'identité visuelle de la plateforme et son logo.